

Qu'est-ce qu'un RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur peut être une menace directe sur l'homme, sur l'environnement, sur les biens.

Notre commune est principalement exposée aux risques majeurs suivants :



- ▶ risque inondation lié à la pluviométrie ou aux crues,



- ▶ risque de transport de matières dangereuses par route.



- ▶ risque intempéries : vigilance météo,
- ▶ risque canicule et grand froid.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est la réponse de sécurité civile de la commune.

Ne pas oublier les numéros d'urgence :

Gendarmerie 17

Pompiers 18

SAMU 15

Urgences 112

Mairie d'Asnans-Beauvoisin

03 84 81 80 78

Lorsqu'il y a un risque ou un danger avéré pour la population, les biens, le Plan Communal de Sauvegarde sera déclenché soit sur la décision du Maire, soit à la demande de la préfecture.

La population sera avertie :

- ▶ Par le déclenchement des cloches à la volée
- ▶ Par l'application Panneau Pocket et via le site internet de la commune
- ▶ Par le véhicule communal équipé d'un mégaphone qui diffusera un message et les consignes à suivre.
- ▶ Par FR-Alert si déclenchement par le Préfet à la demande du Maire/DOS.

INONDATION



ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



INTEMPIERIE



cré@ction 12/25 - Reproduction interdite

ASNANS - BEAUVOISIN



DICRIM SIMPLIFIÉ

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Obligatoire en 2025,
le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
est un document qui vise à sécuriser la population
en cas d'accident de force majeure.
Le PCS suivant arrêté municipal n°07/2025 du 08/04/2025
et le DICRIM de la commune d'Asnans-Beauvoisin sont
consultables en mairie.

A CONSERVER

DICRIM SIMPLIFIÉ



RISQUE INONDATION

AVANT

- ▶ Surveiller les zones à risque
- ▶ Mettre les objets en hauteur si vous êtes en zone inondable
- ▶ Suivre les informations données par la commune via Panneau Pocket
- ▶ Consulter le site de vigilance du Jura : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/jura/>

PENDANT

- ▶ Suivre l'évolution de la météo
- ▶ Éviter tout déplacement à l'extérieur
- ▶ Respecter les interdictions de circuler : route inondée, déviation,...
- ▶ Se tenir prêt à évacuer en cas d'alerte de la commune

APRÈS

- ▶ Procéder au nettoyage
- ▶ S'entraider entre voisins

DICRIM SIMPLIFIÉ



RISQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES

Si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses, en priorité prévenir les secours publics : 18 ou 112, s'éloigner et ne pas rester dans le sens du vent.

PENDANT

Si vous habitez proche de l'accident :

- ▶ Se tenir informé et respecter les consignes des autorités
- ▶ Rester à l'abri dans votre maison en fermant, portes et fenêtres
- ▶ Couper la ventilation de votre maison et calfeutrer les ventilations naturelles, portes et fenêtres
- ▶ Se tenir prêt à évacuer en cas d'alerte de la commune.

APRÈS

- ▶ Réintégrer votre habitation
- ▶ Déboucher les ventilations et remettre la climatisation

ASNANS - BEAUVOISIN

DICRIM SIMPLIFIÉ



ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

Suivre les informations sur le site de vigilance METEO JURA :

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr/jura/>
où la carte est actualisée plusieurs fois par jour.

En fonction du type d'alerte, soyez vigilants :

- ▶ ALERTE JAUNE : soyez attentif
- ▶ ALERTE ORANGE : soyez très vigilant
- ▶ ALERTE ROUGE : vigilance absolue

Elle informe la population :

- ▶ des risques d'inondation en cas de forte pluviométrie,
- ▶ d'un risque de vents violents, tempête,
- ▶ des difficultés de circulation sur les routes, ...

LES BONS RÉFLEXES

Avant une alerte

- ▶ Prévoir un éclairage de secours, une radio pour suivre l'actualité.
- ▶ Prévoir de l'eau et des denrées non périssables.

Pendant l'alerte

- ▶ S'informer.
- ▶ Limiter ses déplacements. Ne jamais intervenir sur les toitures.
- ▶ Éviter de rester à l'extérieur.
- ▶ **Appeler la mairie en cas de difficulté ou si vous êtes témoin d'un incident, accident.**